



Liscenciement en dom tom/ lisez et aidez moi j'en ai besoin

Par **Astorga**, le **25/06/2009** à **23:35**

Bonjour,

j'ai 22 ans et je suis parti a st pierre et miquelon pour avoir une nouvelle expérience, quand j'étais en france mes employeurs m'appelaient et ils avaient l'air honnête, sérieux et agréable. J'arrive et c'est tout le contraire ils fument des joints a longueur de journée donc je travaille avec des patrons défoncez a longueur de temps donc pour le sérieux c'est pas trop ça et après 1 mois de période d'essai je décide de me prendre un appart avec un pote de cuisine mais de garder mon logement qui est mon droit et qui est stipulé dans mon contrat de travail mais mon employeur ne veut pas et je me fais licencié pour ce motif, sans préavis du jour au lendemain. Je me retrouve a 6000kms de chez moi avec rien du jour au lendemain.... Que dois-je faire???